



Mars 2014

N°13

SOMMAIRE

Commission médicale

Le sport c'est la santé

PV assemblée générale
élective

Finale N3 / Finale N1

Juridique

Commission médicale

Ce mois-ci est mis à l'honneur la commission médicale. Le responsable est Jean Patrick ROUSSET, Président et médecin fédéral, épaulé par Marie Laure CHICON qui intervient lors des compétitions internationales en tant que kinésithérapeute libéral et Jean Pierre LASSERRE, responsable des contrôles antidopages. La commission médicale a pour objectif :



- le suivi des athlètes du collectif France lors des stages de préparation et lors des compétitions internationales, tant sur un plan physique que psychologique.
- être force de proposition auprès des instances fédérales avec une présence régulières aux réunions statutaires.
- répondre aux questions liées à la santé que peuvent se poser nos licenciés.

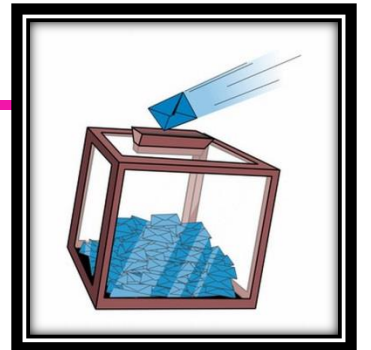


Le sport c'est la santé !

Les compétitions étant commencées, vous trouverez ci-joint une affiche sur la campagne nationale de prévention visant à informer les sportifs de tout niveau des précautions à prendre avant de pratiquer une activité sportive.

PV assemblée générale élective

Le secrétariat a procédé au virement du reversement des licences supporters aux ligues et départements : 7€/licence sont reversés aux ligues et 3€/licence aux départements. Afin de bénéficier du remboursement, les ligues et départements doivent envoyer (par mail de préférence et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait), le procès-verbal de leur dernière Assemblée Générale élective.



AGENDA FEDERAL

Bureau Fédéral
21 et 22 juin

Comité Directeur
5 et 6 juillet



Finale N3 / Finale N1

La finale N3 devrait être organisée par la Ligue Poitou-Charentes et se dérouler à Poitiers. Vous trouverez également ci-dessous un lien vers le site de la finale N1 qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin à la Roche-sur-Yon au Vendespace. Des mises à jour seront faites au fur et à mesure que nous aurons les informations (restauration, ordre de passage, résultats, etc.) : n1.fftirling.fr

Juridique

Suite au jugement rendu par le Tribunal du Conseil de Prud'hommes de Longwy, Madame JACQUIN a effectué un appel auprès du Tribunal de Nancy. Les montants demandés s'élève à un peu plus de 28 000€ (elle demandait plus de 100 000€ en première instance).

